



savigny-le-temple

Le 7 septembre 2026

N/Réf. : 24072025-CAB

à rappeler dans toute correspondance

votre contact : Gilles Perrot

service : Cabinet

tél : 01 64 10 18 20

courriel : cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr

Mme Cathy Bissonnier

3 rue Raymond Eglin,

77176 Savigny-le-Temple

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre récent courrier dans lequel vous abordez opportunément les conséquences du dérèglement climatique sur notre écosystème naturel.

Vous savez que mon équipe municipale et moi-même partageons fortement cette préoccupation avec les Savigniens et notamment le soin régulier à apporter au réseau de plans d'eau du territoire communal. Preuve en est comme vous le rappelez, l'engagement dans notre projet de mandature 2026-2032 de la mise en place d'un plan de protection de la faune sauvage et la réalisation d'une trame noire combinée avec la trame verte, et en cohérence avec le programme « Nature en Ville », adopté par la municipalité en 2024.

S'agissant de nos plans d'eau et des espèces qui les peuplent, et représentent un bien commun précieux pour la qualité de notre environnement et le développement de la biodiversité, il est important de rappeler que leur entretien est assuré par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Malgré les interventions de l'intercommunalité, à ma demande, il est patent que celles-ci sont insuffisantes et qu'un plan de gestion pluriannuel financé doit être élaboré en concertation et mis en œuvre. J'ai pour ma part sensibilisé le nouvel exécutif à cet enjeu, comme je l'avais fait, en 2025, auprès du précédent président de GPS.

De son côté, la Ville a commencé à renforcer son action sur l'entretien des berges de certains plans d'eau en pratiquant des éclaircies tout en ménageant les habitats. Le programme spécifique établi par mes services au printemps dernier sera mis en œuvre dès cet hiver. En outre, « le parcours des étangs » et sa vocation éducative et culturelle, sera repris en 2027 pour être finalisé d'ici la fin du mandat, à l'appui de l'inventaire des espèces faunistiques qui habitent les plans d'eau dont nous disposons. Mais pour agir de façon globale et guider nos actions, cette somme de connaissance demanderait à être augmentée puisqu'elle ne concerne actuellement que les oiseaux.

Il en va de même pour la gestion de notre patrimoine arboré, à commencer par celui qui ponctue nos liaisons douces, qui pourra s'organiser dans les années à venir à partir du diagnostic phytosanitaire en cours de consultation. Toutefois, nos arbres sont déjà sous surveillance et font l'objet d'interventions notamment de sécurité. Le programme de plantation, et particulièrement d'essences adaptés à la vie urbaine et au changement climatique, inscrit dans notre projet de ville 2026-2032, viendra enrichir ce patrimoine.

La gestion de la fauche qui est maintenant à l'œuvre, qui consiste à n'intervenir que lorsque cela est nécessaire sur les espaces naturels constitue une autre technique pour préserver les habitats, assurer la continuité écologique et développer la biodiversité.

Le projet de trame noire sera abordé avec GPS dans le cadre de la préparation du BP 2027, puisque la compétence de l'éclairage public relève de notre EPCI. Il devra s'insérer dans la PPI consacrée à la modernisation de notre réseau et à la transition énergétique. Pour autant, des échanges sont déjà en cours sur l'adaptation de l'éclairage public à la vie faunistique autour du Miroir d'Eau (labélisé Quartier écologique).

Ainsi, et cela est valable pour d'autres sujets, nous privilégions avec mes Adjointes, Thomas Gachowski, Christian Bouda et leurs collègues, Grégory Aubert et Morgan Conq, une approche collective et partenariale des différentes matières et particulièrement l'élaboration de notre plan de protection de la faune : les collectivités territoriales et agences gestionnaires du territoire communal (je pense par exemple à Île de France Nature), avec les habitants volontaires, les scolaires, et bien sûr avec les associations de terrain engagées comme Cygnature avec qui la municipalité pourrait conventionner pour soutenir ses actions comme tout récemment, ou encore avec celle des pêcheurs.

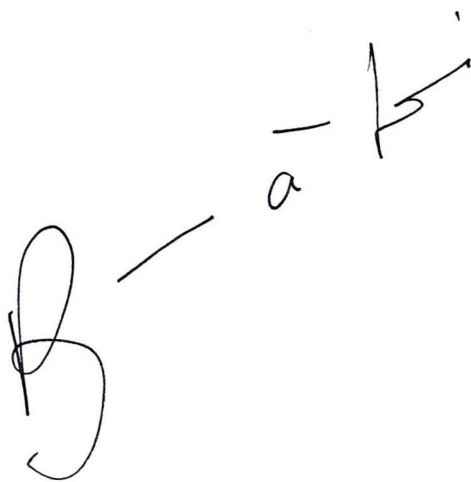
Je reviendrai vers vous ultérieurement pour aborder de manière plus précise l'application de la réglementation de la pêche sur nos plans d'eau. Des discussions plus poussées sont en effet nécessaires avec l'ensemble des acteurs, au rang desquels l'Association de pêche.

Ainsi, et espérant avoir apporté des réponses à vos questionnements, vous pourrez attester du fait que notre équipe municipale et les services de la collectivité sont parfaitement conscients des enjeux et mobilisés pour les réaliser malgré des moyens contraints et la limite des périmètres de compétence. J'ajoute que le projet de révision de notre PLU, adossé à l'actualisation du PADD, marquera dans les mois à venir un moment important de réflexion et de concertation avec les citoyens pour déterminer les conditions d'utilisation de notre sol pour garantir son évolution maîtrisée, protéger ses espaces naturels, préserver la biodiversité, et l'adapter au changement climatique.

J'en terminerai en me réjouissant de la conclusion prochaine du partenariat avec l'association Banlieues Climat qui commencera à donner un nouveau souffle à la ferme du Coulevrain, début 2027, tout en développant sa vocation agricole, et en démocratisant l'écologie populaire pour tous. Je vous précise que l'Association entend mettre en œuvre son projet en concertation avec les habitants. Ainsi, je vous informe que les équipes de Banlieues Climat seront présentes à la ferme à l'occasion des Journées européennes du patrimoine pour rencontrer les Savigniens.

Je vous confirme enfin la volonté municipale d'obtenir le label « Ville Amie des animaux » attribué par la Région. Nous allons dans les meilleurs délais possibles préparer notre dossier de candidature.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire
Conseillère départementale

Marie-Line RICHERY